

CR du Conseil du 19 août 2014

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 19 août 2014 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

En raison de retards dans le paiement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et des subventions d'investissement accordées à la Commune, est décidée la mise en place d'une ligne de trésorerie permettant à la Commune de faire face à ses charges sans attendre le versement de ces sommes.

Décisions modificatives n°1 au budget principal et n°2 au budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal décide d'inscrire 330 € supplémentaires, prélevés sur les recettes supplémentaires de la Taxe Locale d'Equipement, pour le paiement du capital des emprunts au budget principal, en raison de l'augmentation du taux d'un prêt à taux variable, et 4000 € en dépenses d'investissement du budget de l'assainissement sont affectés à un autre article.

Annulation d'un titre de recettes

Le Conseil municipal consent à annuler un titre de recette, d'un montant de 180 €, émis à l'encontre d'un commerçant aujourd'hui placé en procédure de liquidation judiciaire, pour une insertion publicitaire dans le magazine municipal Le Ravenez.

Signature d'un marché de travaux de renouvellement de l'éclairage public

Afin de faire face à la prochaine évolution des normes en matière d'éclairage public, les élus décident d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché de travaux annuel à bons de commande pour le renouvellement des candélabres les plus anciens, le tout pour un montant minimal annuel de 20 000 € H.T. et un montant maximal annuel de 69 000 € H.T.

Attribution de subventions à des associations

Le Conseil municipal attribue 750 € de subventions de fonctionnement et 248 € de subventions d'investissement à des associations de la Commune.